

2024-110

**MODIFICATION DES RÈGLES DE
CIRCULATION
Parking de la Criée
Le vendredi 31 mai 2024**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise « Free Réseau », représentée par monsieur QUILLAY Fabien, en date du vendredi 31 mai 2024,

Considérant les travaux de nacelle sur les antennes de la criée,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le vendredi 31 mai 2024 de 8 h à 18H, en raison des travaux d'intervention avec une nacelle sur les antennes au niveau du toit de la Criée, les 3 places devant l'entrée de la Criée seront interdites au stationnement pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur. La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire). Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service communication,
- L'entreprise Free Réseau

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le jeudi 16 mai 2024

Le Maire,



Yves NORMAND

Affiché le : **17 MAI 2024**